

Fourniture de consommables de laboratoire - Autorisation de signer l'accord-cadre n°20S0108

Délibération 2021-067

Exposé

Le marché 20S0108 a pour objet la fourniture de petits équipements généraux et de consommables de laboratoire, de consommables et de réactifs pour la chimie, la biologie, les analyses microbiologiques et en biologie moléculaire.

Cet accord-cadre sans montant minimum ni maximum est décomposé en 40 lots définis comme suit :

Lot	Montant Indicatif
Lot 1 - MATERIEL DE TERRAIN	15 000,00 € HT
Lot 2 - FOURNITURES DIVERSES DE LABORATOIRE	130 000,00 € HT
Lot 3 - SOLUTION ETALON POUR CHIMIE MINERALE	30 000,00 € HT
Lot 4 - SOLUTION CONTROLE POUR CHIMIE MINERALE	24 000,00 € HT
Lot 5 - CONSOMMABLES POUR APPAREIL NEXION 300X POUR METHODE ICP MS	21 000,00 € HT
Lot 6 - SOLVANTS ET SOLVANTS HAUTE QUALITE	33 000,00 € HT
Lot 7 - CARTOUCHES D'EXTRACTION ET FIBRE SPME	45 000,00 € HT
Lot 8 - CONSOMMABLES POUR CHROMATOGRAPHIE GC ET LC	90 000,00 € HT
Lot 9 - COLONNES ET PRES-COLONNES DE CHROMATOGRAPHIE	60 000,00 € HT
Lot 10 - CONSOMMABLES SUPPLEMENTAIRES POUR CHROMATOGRAPHIE GC ET LC	21 000,00 € HT
Lot 11 - ETALONS INDIVIDUELS ET MELANGES POUR CHROMATOGRAPHIE	120 000,00 € HT
Lot 12 - MELANGES A FAÇON POUR CHROMATOGRAPHIE	240 000,00 € HT
Lot 13 - MELANGES A FAÇON POUR CHROMATOGRAPHIE-ETALONS MARQUES	30 000,00 € HT
Lot 14 - MILIEUX DE CULTURE, REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR RECHERCHE DE GERMES DE POTABILITE ET DES PATHOGENES DE L'EAU	87 000,00 € HT
Lot 15 - MILIEUX SUPPLEMENTAIRES DE CULTURE, REACTIFS ET CONSOMMABLES POUR RECHERCHE DES PATHOGENES	18 000,00 € HT
Lot 16 - MICROPLAQUES ET REACTIFS ASSOCIES	36 000,00 € HT
Lot 17 - CONSOMMABLES POUR LEGIONELLES	45 000,00 € HT
Lot 18 - REACTIF POUR CONFIRMATION DES LEGIONELLA PNEUMOPHILA ET BOUILLON NUTRITIF	9 000,00 € HT
Lot 19 - CONSOMMABLES POUR CULTURE EN ANAEROBIOSE	12 000,00 € HT
Lot 20 - CONSOMMABLES POUR FILTRATION PALL DE PARASITES	108 000,00 € HT
Lot 21 - CONSOMMABLES EN PLASTIQUE POUR CULTURE CELLULAIRE ET PETITS MATERIELS JETABLES	60 000,00 € HT
Lot 22 - CONSOMMABLES POUR KIT D'EXTRACTION NON AUTOMATISE	30 000,00 € HT
Lot 23 - CONSOMMABLES POUR BIOLOGIE MOLECULAIRE, SEQUENÇAGE ET QPCR	480 000,00 € HT
Lot 24 - MILIEUX DE CULTURE DESHYDRATES	21 000,00 € HT
Lot 25 - FOURNITURE D'ELECTRODES, DE SONDAS ET D'ACCESSOIRES POUR ELECTRODES	45 000,00 € HT
Lot 26 - EMBOUTS DE PIPETTES ET POINTES FILTRES	21 000,00 € HT
Lot 27 - MATERIEL DE VOLUMETRIE EN VERRE ET PLASTIQUE	75 000,00 € HT
Lot 28 - FLACONS EN PLASTIQUE A USAGE UNIQUE	180 000,00 € HT
Lot 29 - PRODUITS DE FILTRATION ET FILTRES SERINGUES	111 000,00 € HT

Lot 30 - MATERIELS DE FILTRATION	24 000,00 € HT
Lot 31 - REACTIFS POUR CULTURE CELLULAIRE	42 000,00 € HT
Lot 32 - ACIDE, BASES ET PRODUITS CHIMIQUES	45 000,00 € HT
Lot 33 - CARTOUCHES D'EXTRACTION (PHASE OASIS HLB)	15 000,00 € HT
Lot 34 - ANTICORPS ANTI CRYPTOSPORIDIUM/GIARDA THERADIAG	30 000,00 € HT
Lot 35 - REACTIFS POUR METHODES RAPIDES IDEXX	75 000,00 € HT
Lot 36 – OLIGONUCLEOTIDES	48 000,00 € HT
Lot 37 - SOUCHES PARASITOLOGIE CRYPTOSPORIDIUM PARVUM ET GIARDIA LAMBLIA	6 000,00 € HT
Lot 38 - MATERIEL de SECURITE	18 000,00 € HT
Lot 39 - CONSOMMABLES POUR APPAREIL SMARTCHEM	90 000,00 € HT
Lot 40 - COLONNES POUR SUPPRESSION D'INHIBITEURS DE PCR	30 000,00 € HT

L'accord-cadre est conclu sans montant maximum car certaines dépenses pourront évoluer durant son exécution dans des proportions difficilement prévisibles. Compte tenu de la tenue des Jeux Olympiques 2024, certaines demandes de la ville de Paris et les activités de la direction de la recherche et développement et de la qualité de l'eau pourraient évoluer sans que cela puisse être mesurable aujourd'hui. L'absence de montant maximum permettra d'assurer une réelle réactivité du support contractuel à l'évolution de la situation.

Le marché a été passé selon la procédure avec négociation issue des article R2124-4, R2161-21 à R2161-23 du Code de la commande publique. La durée de validité de l'accord-cadre est comprise entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 décembre 2027. Néanmoins, si les montants maximums des marchés antérieurs ont été atteints avant le 1^{er} novembre 2021, Eau de Paris pourra émettre des commandes dès la notification du marché.

A l'appui du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2021 a attribué :

Lot n°5	INTERCHIM
Lot n°7	CHROMOPTIC
Lot n°8	CHROMOPTIC
Lot n°9	CHROMOPTIC
Lot n°10	RESTEK
Lot n°11	CLUZEAU INFO LABO
Lot n°12	RESTEK
Lot n°13	CLUZEAU INFO LABO
Lot n°16	BIOKAR
Lot n°17	BIORAD
Lot n°18	BIORAD
Lot n°19	BIOMERIEUX
Lot n°20	VWR

Lot n°22	QIAGEN
Lot n°23	LIFE TECHNOLOGIES
Lot n°25	SODIPRO
Lot n°27	BATAILLER LABO
Lot n°29	MILLIPORE
Lot n°30	SODIPRO
Lot n°32	VWR
Lot n°33	WATERS
Lot n°34	THERADIAG
Lot n°36	EUROGENTEC
Lot n°38	AIT FRANCE
Lot n°39	AMS ALLIANCE
Lot n°40	OZYME

Les lots 1 et 35 sont déclarés infructueux, les autres lots feront l'objet d'une négociation.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **d'approuver la passation de l'accord-cadre 21S0108 relatif à la fourniture de consommables de laboratoire ;**
- **d'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer l'accord-cadre n° 20S0108 relatif à la fourniture de consommables de laboratoire.**

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^{ème} et 16^{ème} alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé du Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la passation de l'accord-cadre 21S0108 relatif à la fourniture de consommables de laboratoire.

Article 2 :

Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer l'accord-cadre 20S0108 avec les entreprises retenues.

Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2021 et suivants du budget de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris
Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du : **25 juin 2021**

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.